L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
BOBIGNY
93-115, Rue DE LA REPUBLIQUE
93000 BOBIGNY

DECISION DE CLASSEMENT SANS SUITE

L'Officier du Ministère Public

à

MAITRE DEHAN & SCHINAZI
174 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS

Références à rappeler : RO **! – PV** (
AFM .
Référence : Monsieur
Rédacteur : ·

Maître,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **000202** REFUS DE PRIORITE PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A UN PIETON REGULIEREMENT ENGAGE DANS LA TRAVERSEE D'UNE CHAUSSEE ART.R.415-11 AL.1, ART.R.412-37, ART.R.412-38, ART.R.412-39, ART.R.412-40 C.ROUTE. ART.R.415-11 AL.2,AL.3 C.ROUTE.
  Infraction(s) relevée(s) à en date du
  par procès verbal n°) dressé par avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Après examen de votre réclamation et du procès-verbal, j'ai procédé au classement sans suite de cette contravention.

La Trésorerie Amendes de Seine St Denis a été informée par nos services, de l'annulation de l'amende forfaitaire majorée.

Une demande de restitution des points a été transmise par nos soins au Ministère de l'Intérieur par courrier séparé , le cas échéant.

Dans le cas où votre client aurait effectué le règlement partiel ou total de cette majoration (à titre de paiement ou de consignation), il sera remboursé ultérieurement par la Trésorerie Amendes de Rosny sous Bois.
Je vous pris d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées

Fait à BOBIGNY, *le 22/06/2021*

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
Le Commandant de Police |